



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 0 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 0 / 0 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6755

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un espace de loisirs - Commune déléguée Marigné - LES HAUTS D'ANJOU (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE LES HAUTS-D'ANJOU

Raison sociale

COMMUNE DE LES HAUTS D'ANJOU

N° SIRET

2 0 0 0 8 4 9 0 3 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Lézi

Maryline

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Parking public existant plus de 50 places améliorés (grave calcaire, stabilisé, mélange terre-pierres).
44. d)	Réaménagement de l'espace de loisirs existants (zone de baignade améliorée avec berge arasée et soutènement bois, mobiliers de loisirs, espace de jeux, parcours santé, ponton pêche PMR) et mise en place d'un théâtre de verdure.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour l'étang, il s'agit d'agrandir la plage pour répondre à la fréquentation accrue et la rendre accessible. Les actuelles délimitations en pierres retenant la terre de l'eau de l'étang seront déposées et remplacées par une plage avec du sable. Un remodelage du terrain devra être fait avant l'étalement du sable, un nouveau soutènement sera réalisé pour permettre la création d'une plage de plain-pied avec le niveau de l'eau. Une zone enherbée de 2,50 m de large sera maintenue le long de la haie longeant la route. Des nouvelles plantations arborées viendront ombrager les espaces enherbés à proximité. Les parkings Nord et Sud-Ouest à proximité du plan d'eau seront réaménagés avec un revêtement stabilisé perméable, plantations arbustives pour l'intégration paysagère. Deux places PMR seront matérialisées. Un parking complémentaire sera laissé enherbé à proximité du stade. De même le parking à proximité de la salle des sports, qui n'est actuellement pas aménagé, sera valorisé et paysagé pour devenir le parking privilégié pour l'accès à l'étang et au théâtre de verdure. Les places de stationnement seront en grave calcaire pour limiter l'imperméabilisation. Des arceaux vélos seront installés à proximité du local communal pour inciter aux déplacements doux. Les plantations existantes seront conservées et confortées avec des végétaux à caractère locale aux abords du parking et la création de ripisylve aux abords du plan d'eau.

4.2 Objectifs du projet

L'étang de la commune constitue un point d'attrait et de rassemblement pour les habitants de la commune et des communes riveraines. Cet espace est propice aux rencontres intergénérationnelles, de convivialité, animations festives organisées par les associations (sports, culture et loisirs avec la pêche, le comité des fêtes, ...). Les habitants s'y rendent également spontanément pour les promenades, les fêtes de famille ou entre amis. L'étang est accessible gratuitement aux habitants du territoire des Hauts-d'Anjou et des autres communes environnantes pour la baignade dans un espace de verdure. Cette baignade offre une solution alternative et complémentaire à la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe. Le plan d'eau est également un étang de pêche géré par une association : les Bouchons marignéens. Il s'agit d'un étang de promenade très régulièrement fréquenté avec des activités de jogging et de pique-nique. En complément, la commune souhaite créer un espace culturel (théâtre de verdure) permettant à des troupes de théâtre, de musique de venir se produire en plein air sur son territoire. La présence de cet équipement faciliterait aussi l'organisation de spectacles pour les écoles et diverses associations. Les abords de l'étang offrent un environnement naturel propice : espace naturel végétalisé, pente, zone d'ombre, absence de nuisances sonores pour les riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour l'étang, il s'agit d'agrandir la plage pour répondre à la fréquentation accrue et la rendre accessible. Les actuelles délimitations en pierres retenant la terre de l'eau de l'étang seront déposées et remplacées par une plage avec du sable. Un remodelage du terrain devra être fait avant l'étalement du sable, un nouveau soutènement sera réalisé pour permettre la création d'une plage de plain-pied avec le niveau de l'eau. Une zone enherbée de 2,50m de large sera maintenue le long de la haie longeant la route. Des nouvelles plantations arborées viendront ombrager les espaces enherbés à proximité. Les parkings Nord et Sud-Ouest à proximité du plan d'eau seront réaménagés avec un revêtement stabilisé perméable, plantations arbustives pour l'intégration paysagère. Deux places PMR seront matérialisées. Un parking complémentaire sera laissé enherbé à proximité du stade. De même le parking à proximité de la salle des sports, qui n'est actuellement pas aménagé, sera valorisé et paysagé pour devenir le parking privilégié pour l'accès à l'étang et au théâtre de verdure. Les places de stationnement seront en grave calcaire pour limiter l'imperméabilisation. Des arceaux vélos seront installés à proximité du local communal pour inciter aux déplacements doux. Les plantations existantes seront conservées et confortées avec des végétaux à caractère locale aux abords du parking et la création de ripisylve aux abords du plan d'eau. Le four à pain existant sera intégré à ces aménagements et ainsi mis en valeur. Pour compléter les aménagements proposés, une aire de jeux en robinier pour les enfants sera installée à proximité de la plage avec un revêtement en copeaux de bois. Dans un souci de continuité et de cohérence d'actions au niveau municipal, la commune souhaite poursuivre la mise en accessibilité de ses équipements avec la mise en accessibilité de l'étang. Des parkings PMR seront aménagés avec un accès vers le ponton de pêche PMR créé à proximité de l'espace convivialité Auguste Marchand. Le parcours piéton bordant l'étang sera renforcé pour assurer les continuités douces sur une largeur de 2,00 m en stabilisé et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Concernant le théâtre de verdure, il sera installé dans la pente naturelle du terrain au niveau de l'espace tampon (salle polyvalente et l'espace convivialité).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une baignade surveillée est assurée sur ce plan d'eau en été.

Une gestion différenciée a été mise en place par la collectivité pour l'entretien sur l'ensemble de la zone. Ce mode de gestion permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides. Les espaces enherbés sont gérés en fauche tardive. La fauche tardive permet de respecter le cycle de la nature. Ainsi, le couvert végétal a le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre nourriture et refuge à la faune. En laissant la végétation pousser, on permet également à de nouvelles espèces de s'implanter, ce qui favorise la biodiversité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante, création d'un espace public)

Déclaration d'existence d'un plan d'eau - Code de l'Environnement (06/02/2019)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Espace de loisirs (plan d'eau et équipements annexes)	37 635 m ²
Places de stationnement (grave calcaire, mélange terre-pierres, stabilisé)	80 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route des Lizardières

Lieu-dit : Marigné

Localité : LES HAUTS D'ANJOU

Code postal : 4 9 3 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 4 3 ' 0 5 " N Lat. : 0 ° 3 7 ' 0 4 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors de ZNIEFF. Dans un rayon de 3 km : - ZNIEFF type 1 : 520320018 : "LE RUISSEAU DES VALLEES" à 2,2 km au Nord. - ZNIEFF type 2 : 520004467 : "VALLEE DE LA MAYENNE EN MAINE-ET-LOIRE" à 2,2 km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Église Saint Pontien - AC1 - Inscrit le 09/06/1971
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du plan d'eau de loisirs dont une prélocalisation de zone humide par la DREAL des Pays de la Loire l'indique comme un "Plan d'eau". A noter, en limite Sud du projet, cette même prélocalisation indique la présence potentielle d'une "Prairie humide".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune déléguée de Marignée est concernée par le PPRI Oudon Mayenne approuvé le 06/06/2005. A noter, le projet de réaménagement de l'espace de loisirs n'est pas concerné par cette mesure de protection.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le périmètre de captage de Chauvon située sur la commune du Lion d'Angers et caractérisé dans la zone identifiée "Périmètre de protection éloigné".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors de sites Natura 2000. Dans un rayon de 3 km : - ZSC : FR5200630 : "BASSES VALLEES ANGEVINES, AVAL DE LA RIVIERE MAYENNE ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE" à 2,6 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les actuelles délimitations en pierres retenant la terre de l'eau de l'étang seront déposées et remplacées par une plage avec du sable. Un remodelage du terrain devra être fait avant l'étalement du sable, un nouveau soutènement sera réalisé pour permettre la création d'une plage de plain-pied avec le niveau de l'eau.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ripisylve en bordure de l'étang sera renforcée, elle participera à l'animation du lieu en créant des points de vue variées et découvertes sur l'étendue d'eau. Le plan d'eau étant artificiel, cette
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	forme de végétation est totalement absente aujourd'hui. Il s'agira de recréer une formation arborée, buissonnante et herbacées pour assurer également la protection contre l'érosion.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 3 km : - ZSC : FR5200630 : "BASSES VALLEES ANGEVINES, AVAL DE LA RIVIERE MAYENNE ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE" à 2,6 km au Nord-Ouest. Habitats déterminants : Prairies semi-naturelles humides, forêt artificielle en monoculture, eaux douces intérieures. Le projet ne va pas engendrer de modifications majeures au fonctionnement actuel du plan d'eau à savoir un lieu de loisirs (pêche et baignade). Il s'agit d'améliorer les aménagements actuels et d'ajouter des équipements de loisirs.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sensibilité nappe : Zones potentiellement sujettes aux inondations de caves
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des usagers de l'espace de loisirs (véhicules motorisés, vélo, piéton, etc.) Les usagers sont les riverains de la commune et les communes environnantes.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié à l'usage comme espace de loisirs (lieu de baignade, lieu de convivialité avec mobilier adapté).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espace de convivialité pour les associations/Poste de secours présent sur le site (construction en 2019). Le projet ne prévoit pas d'intervention sur ce bâtiment.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lieu équipé de table de pique-nique et barbecue autour du plan d'eau actuel avec mise en place de récupération des déchets (tri-sélectif et cendrier). Entretien assuré par la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit des réaménagements (zone de baignade améliorée avec apport de sable, cheminement piéton sécurisé, mobiliers de loisirs, parking amélioré, ponton pêche PMR,) autour du plan d'eau existant et la mise en place d'un théâtre de verdure.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Déclaration d'existence d'un plan d'eau - Code de l'Environnement (06/02/2019)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La ripisylve en bordure de l'étang sera renforcée, elle participera à l'animation du lieu en créant des points de vue variées et découvertes sur l'étendue d'eau. Le plan d'eau étant artificiel, cette forme de végétation est totalement absente aujourd'hui. Il s'agira de recréer une formation arborée, buissonnante et herbacées pour assurer également la protection contre l'érosion. Le rôle écologique de ripisylve est essentiel en offrant des habitats naturels spécifiques, et en formant un filtre qui protège la qualité de l'eau. L'association des systèmes racinaires des végétaux permet également le maintien de manière optimale la terre des berges. Des plantations comprenant des essences variées type aulne, saule, frêne, noisetier, sureau, ... à des âges différents seront réalisées, en sous-étage des cornouillers et saules... viendront compléter l'ensemble. Enfin la mise en place de la gestion différenciée permettra le développement de la strate herbacée complémentaire. Des plantations arbustives variées à dominante bocagère viendront dissimuler l'espace de stationnement depuis la zone de baignade. Des plantations arborées complémentaires seront mises en place aux abords du plan d'eau pour offrir de l'ombrage. Les accès au site seront sécurisés avec l'installation de barrières coulissantes pour limiter la circulation des véhicules motorisés non autorisés en périphérie de l'étang. Cet équipement permet tout de même le passage des véhicules de secours avec un système de clés triangle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étang de la commune constitue un point d'attrait et de rassemblement pour les habitants de la commune et des communes riveraines. Cet espace est propice aux rencontres intergénérationnelles, de convivialité, animations festives organisées par les associations (sports, culture et loisirs avec la pêche, le comité des fêtes, ...). Les habitants s'y rendent également spontanément pour les promenades, les fêtes de famille ou entre amis. Le projet est porté par la commune afin de valoriser l'espace de loisirs existant aux abords du plan d'eau. Ce projet prévoit principalement une amélioration des équipements existants (mobilier loisirs, zone de baignade, cheminement piéton, parking, etc.) et la mise en place d'un espace culturel en lien avec les équipements déjà existants sur le secteur. Un travail important est prévu pour ce projet au niveau de la végétalisation du site (renforcement de la ripisylve, diversification des strates, gestion différenciée, etc). Ce projet devrait être dispensé

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Fiche déclaration plan d'eau existant Marigné 06022019	<input checked="" type="checkbox"/>
2	PA3-Etat initial_16012023	<input checked="" type="checkbox"/>
3	PA2_Notice descriptive_16012023	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARYLINE LEZE

Prénom MARYLINE

Qualité du signataire MAIRE

A CHAMPIGNE

Fait le 20/02/2023



Signature du (des) demandeur(s)